

## REGLEMENT DE POLICE

Les voyageurs sont informés des présentes modalités par affichage dans les gares, les points de vente, par extraits dans les trains, par intervention verbale des personnels du « **Chemin de Fer de la Baie de Somme** » (CFBS), ainsi que sur le site Internet du CFBS.

Le fait de se situer dans les emprises du CFBS et tout achat d'un titre de transport vaut pleine et entière acceptation de ce règlement.

### Admission des personnes dans les infrastructures et matériels du CFBS

Les voyageurs doivent être munis d'un titre de transport valable pour accéder aux trains du CFBS.

**Pour être valable, un titre doit être daté du jour et correspondre au trajet effectué.** A défaut, les agents de contrôle établissent un titre de transport avec paiement immédiat. Pour les groupes, la confirmation de commande et/ou la facture font office de titre de transport.

### Comportement et Responsabilité des Voyageurs

Il est **interdit de fumer ou de vapoter** à l'intérieur du train y compris sur les plateformes des voitures et à l'intérieur des bâtiments.

Les équipes bénévoles et salariées œuvrent à la sauvegarde du patrimoine historique. Afin **de respecter le matériel et les aménagements, il est interdit :**

- De monter sur les banquettes et sièges à bord du train
- De consommer nourriture ou boissons à bord des voitures de Première Classe équipées de fauteuils en tissus.

Les **vols, troubles à l'ordre public, violences verbales et physiques, propos insultants, fraudes, escroqueries, états d'ébriété, atteintes aux bonnes mœurs, malveillances, non-respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur, racisme, etc. peuvent amener le CFBS à intervenir** et prendre les mesures qui s'imposent, que ce soit d'aviser les agents de la force publique, engager un dépôt de plainte ou reconduire le visiteur à l'extérieur de l'enceinte du CFBS sans aucune compensation, remboursement ou autres recours.

Il est rappelé aux **responsables des groupes et des familles qu'ils doivent assurer la surveillance des personnes qui sont sous leur responsabilité, en particulier les mineurs.** L'accès aux plateformes d'extrémité des voitures se fait sous la responsabilité d'un adulte juridiquement responsable. Le **CFBS ne peut être rendu responsable des vols ou disparition** d'objets personnels appartenant aux voyageurs.

### Consignes de Sécurité durant le voyage

Durant le trajet, les voyageurs doivent respecter les règles suivantes :

- **Ne pas se pencher** au dehors du train.
- **Ne rien jeter** à l'extérieur du train.
- **Maintenir les portillons** d'accès aux plateformes fermés.
- **Ne pas se tenir ou circuler sur les tampons** ou les marches-pieds.
- **Ne pas tirer le signal d'alarme** sans motif réel et sérieux.
- **Ne pas monter ou descendre du train en marche.** Attendre l'arrêt complet.
- **Ne pas monter sur le toit des voitures**
- **Ne pas se tenir assis sur le rebord des fenêtres** ou des plateformes de voiture.
- **Ne pas passer d'une voiture à l'autre.**
- **Ne pas voyager dans les fourgons.**
- **Se conformer strictement aux injonctions des personnels du CFBS.**

### Transport des poussettes, vélos, bagages

Le CFBS peut transporter les vélos, poussettes et bagages, **dans la limite de la place disponible.** Les voyageurs doivent se présenter aux guichets ou au contrôleur du train avant d'embarquer.

Le transport de tout autre objet est soumis à une autorisation préalable à exprimer auprès des services compétents du CFBS.

**Le chargement s'effectue par le Client, à bord de nos fourgons réservés à cet effet.**

**Le transport s'effectue sous la responsabilité du propriétaire.**

### Acceptation des Animaux

**Les animaux familiers sont acceptés.** Ils voyagent **sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.**

Leur transport ne doit pas perturber le voyage et la sécurité des autres voyageurs. **Les chiens doivent être tenus en laisse.**

**Les animaux ne sont pas acceptés dans les voitures de 1<sup>ère</sup> Classe équipées de fauteuils en tissus.**

**Le CFBS se réserve le droit de refuser tout animal dont le comportement, ou l'aspect, semblerait suspects ou dangereux.**

### Circulations routières et stationnement dans les emprises du CFBS

Les véhicules routiers ne doivent **jamais engager le gabarit des voies du CFBS**, tant en circulation qu'en stationnement. En aucun cas, le CFBS ne saurait être tenu responsable des dégradations affectant un véhicule et liées, directement ou indirectement, à l'engagement du gabarit ferroviaire.

A défaut, les agents du **CFBS** sont habilités à faire intervenir les forces de police et à **procéder ou faire procéder au déplacement, voire enlèvement, du véhicule gênant, par tout moyen disponible.**

Le code de la route s'applique dans les lieux accessibles aux véhicules routiers et **la vitesse y est limitée à 6 km/h.**

#### **Gare du Crotoy :**

Seule la gare du Crotoy dispose d'un parking gratuit, à disposition des voyageurs.

- L'accès au parking est **strictement réservé aux clients** et personnels du **CFBS**.
- La durée est limitée à 9 heures. **(Fermeture des barrières de 19h00 à 09h30)**
- **Le parking n'est pas surveillé.** Le stationnement des véhicules se fait sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Le **CFBS** décline notamment toute responsabilité en **cas de vol, de dégradation ou toute autre forme de préjudice affectant le véhicule ou les objets laissés à l'intérieur** du véhicule.
- Les places « Réservé Handicapés » sont destinées **aux « Personnes à Mobilité Réduite »**. Le véhicule doit **obligatoirement présenter la carte de stationnement** pour handicapé.
- **La réservation de places de parking n'est pas possible**

Lorsque ce parking est complet, le Client doit se conformer aux règles de stationnement en vigueur de la station du Crotoy.

#### **Autres Gares :**

Les communes de Saint-Valery-sur-Somme et Cayeux-sur-Mer proposent différentes formules de stationnement, dont le stationnement payant. **Le Client a pour responsabilité de s'acquitter de ses frais de parking.**

#### **Réclamation**

**Toute réclamation sera à adresser par écrit à :**

*Monsieur le Président*

*Chemin de Fer de la Baie de Somme*

*BP 80031*

*80230 SAINT VALERY SUR SOMME.*

**Le Président du CFBS**

